

ACL - FICHE DE RESERVATION : Mercredis du 1^{er} trimestre 2024

Inscription, modification ou annulation jusqu'au lundi 9h30 précédant le mercredi.

Nom de l'enfant Prénom Age

***Pour remplir les tableaux, cocher les dates et formules d'accueil retenues. *Pour les demi-journées, précisez M (matin) - MR (matin + repas) - A (après-midi) - AR (après-midi + repas).**

☐ **LA MAISON des COLLINES** à Eybens (3-12 ans) - ouvert en journée et demi-journée.

Dates	10/01	17/01	24/01	31/01	07/02	14/02	06/03	13/03	20/03	27/03
Journée	fermé									
M-MR-A-AR*	fermé									

OBLIGATOIRE : Précisez le lieu de prise en charge de votre enfant :

- Avec transport en autocar (aller - retour)**

☐ Villa Arthaud - journée à partir de 8h (départ du car à 8h 35).

☐ Ecole Jean Jaurès ☐ Maternelle ☐ Primaire (à la fin de la classe : 11h 30 - retour le soir au même endroit).

☐ Ecole Ferdinand Buisson ☐ Maternelle ☐ Primaire (à la fin de la classe : 11h 45 - retour le soir à la Villa Arthaud).

☐ Ecole Driant (à la fin de la classe : 11h 20 - retour le soir à la Villa Arthaud).

☐ Ecole Clémenceau (à la fin de la classe : 11h 30- retour le soir à la Villa Arthaud) - Entre 11h 30 et 12h, accueil possible d'enfants en provenance d'autres écoles.

- Sur place** à la Maison des Collines ☐ à partir de 8h ☐ à partir de 11h 30 ☐ à partir de 13h et le soir jusqu'à 18h.

☐ **VILLA ARTHAUD** à Grenoble (6-12 ans) - ouvert en journée et demi-journée.

Dates	10/01	17/01	24/01	31/01	07/02	14/02	06/03	13/03	20/03	27/03
Journée										
M-MR-A-AR*										

OBLIGATOIRE : Précisez le lieu de prise en charge de votre enfant :

- Avec transport en autocar ou à pied - ATTENTION : vous devez venir chercher votre enfant le soir sur place, à la Villa Arthaud**

☐ Ecole Jean Jaurès ☐ Primaire (à la fin de la classe : 11h 30 - pas de retour le soir).

☐ Ecole Ferdinand Buisson ☐ Primaire (à la fin de la classe : 11h 45 - pas de retour le soir).

☐ Ecole Clémenceau (à la fin de la classe : 11h 30 - pas de retour le soir).

- Sur place, Villa Arthaud** ☐ à partir de 8h ☐ de 11h 30 à 12h 00 ☐ à partir de 13h et le soir jusqu'à 18h.

Dans le cadre du centre de loisirs Villa Arthaud, vous avez la possibilité d'inscrire votre enfant à une activité spécialisée : inscription obligatoire pour l'ensemble des 10 séances, du **mercredi 10/01** au **mercredi 27/03** :

☐ **Initiation Créative à la Programmation** – le matin (7-12 ans)

☐ **Cirque** (6-9 ans) ☐ **Cirque** (9-11 ans) ☐ **Tennis** (7-12 ans) ☐ **Judo** (6-12 ans) ☐ **Escalade** (7-12 ans)

☐ **SORTIES SKIS ESF** (5-12 ans) 6 journées complètes du 10/01 au 14/02 – annulation et modification possible jusqu'au 22/12/2023.

• Lieu de départ et retour : ☐ Villa Arthaud ☐ Clos d'Espiès (Gières)

• Niveau de votre enfant : Indiquer le niveau de ski en préparation cette saison (exemple : votre enfant possède la 1^{ère} étoile, vous devez noter «2^{ème} étoile»). Pour les débutants, noter «débutant». Les enfants ayant déjà la 3^{ème} étoile ou plus peuvent bien entendu s'inscrire au sorties. Ils suivront les cours 3^{ème} étoile et skieront ensuite avec les animateurs

• Location de matériel : ☐ Skis ☐ Chaussures ☐ Casque
(essayage du matériel le lundi 18 décembre de 16h30 à 18h30 ou le mercredi 03 janvier de 14h30 à 17h)

Nom de l'enfant Prénom Age

☐ **CLEM'ENFANTS à Grenoble, école Clemenceau (3-6 ans)** - ouvert en journée et demi-journée.

Dates	10/01	17/01	24/01	31/01	07/02	14/02	06/03	13/03	20/03	27/03
Journée										
M-MR-A-AR*										

OBLIGATOIRE : Précisez le lieu de prise en charge de votre enfant:

- Avec transport en car ou à pied - Vous devez venir chercher votre enfant le soir sur place, à l'école Clémenceau**

☐ Ecole Jean Jaurès ☐ Maternelle ☐ Primaire (à la fin de la classe : 11h 30 - pas de retour le soir).

☐ Ecole Ferdinand Buisson ☐ Maternelle ☐ Primaire (à la fin de la classe : 11h 45 - pas de retour le soir).

☐ Ecole Driant (à la fin de la classe : 11h 20 - pas de retour le soir).

- Sur place à l'Ecole Clémenceau** ☐ à partir de 8h ☐ à partir de 11h 45 ☐ à partir de 13h et le soir jusqu'à 18h.

Dans le cadre du centre de loisirs Clem'enfants, vous avez la possibilité d'inscrire votre enfant à une activité spécialisée : inscription obligatoire pour l'ensemble des 10 séances, du **mercredi 10/01** au **mercredi 27/03** :

☐ Les Petits Vélos (3-6 ans) ☐ Débutant (enfants ne sachant pas faire de vélo sans roulettes) ☐ Confirmé (vélos)

☐ Judo d'éveil (4-5 ans) ☐ Danse et percussions (3-6 ans) ☐ Skate (3-6 ans)

☐ **LE CLOS D'ESPIES à Gières (3-12 ans)** - ouvert en journée et demi-journée.

Dates	10/01	17/01	24/01	31/01	07/02	14/02	06/03	13/03	20/03	27/03
Journée										
M-MR-A-AR*										

Dans le cadre du centre de loisirs du Clos d'Espiès, vous avez la possibilité d'inscrire votre enfant à une activité spécialisée en matinée: inscription obligatoire pour l'ensemble des 10 séances, du mercredi 10/01 au mercredi 27/03.

☐ Eveil musical (4-6 ans)

☐ Donnez du volume (4-6 ans)

☐ Un p'tit orchestre métissé (7-12 ans)

☐ **PINET à Pinet d'Uriage (3-12 ans)** - ouvert en journée et demi-journée.

Dates	10/01	17/01	24/01	31/01	07/02	14/02	06/03	13/03	20/03	27/03
Journée										
M-MR-A-AR*										

OBLIGATOIRE : Précisez le lieu de prise en charge de votre enfant:

☐ Ecole maternelle des Petites Maisons (salle motricité des 3-6 ans) (8h40)

☐ Pinet (sur place)

Dans le cadre du centre de loisirs du Pinet, vous avez la possibilité d'inscrire votre enfant à une activité spécialisée en matinée: inscription obligatoire pour l'ensemble des 10 séances, du mercredi 10/01 au mercredi 27/03.

☐ Atelier de motricité (3-6 ans)

☐ Arts Plastiques (7-12 ans)

☐ **VACANCES LOISIRS HARMONIE à Vaulnaveys-le-Haut (3-13 ans)** - ouvert en journée et demi-journée.

Dates	10/01	17/01	24/01	31/01	07/02	14/02	06/03	13/03	20/03	27/03
Journée										
M-MR-A-AR*										

REGLEMENT

CENTRES DE LOISIRS : (au choix : règlement joint ou règlement sur facture à mois échu)=€

ACTIVITES SPECIALISEES (joindre obligatoirement le ou les 3 chèques à cette fiche de réservation)=€

ADHESION A L'ASSOCIATION : annuelle et familiale (obligatoire pour les familles qui n'ont pas réadhéré depuis le 1^{er} septembre 2023)=10 €

TOTAL :=€